

Rapport intérimaire ou final de grève

Un rapport intérimaire doit être complété et soumis au syndicat national après chaque période de 20 semaines de grève. Au plus tard 10 semaines après la fin de la grève, le rapport final doit être vérifié et signé par les syndics de la section locale et envoyé au SCFP national.

Rapport Intérimaire Couvrant les semaines à Rapport Final			
Nº de la section locale : V	/ille :	Province :	
Employeur :			
<i>Durée de la grève :</i> du :		au :	
Nombre moyen hebdomadaire de	personnes ayan	t reçu des indemnités de grève :	
· ·			
Revenu	\$ BILAN	FINANCIER	\$
Total des sommes reçues de	·	Dépenses Indemnités de grève versées	•
la caisse nationale de grève	(D)	aux membres provenant de la	(E)
in cancer manerials as givens		Caisse nationale de grève	
		(Total C sur le formulaire H)	
Argent de la section locale		Indemnités de grève	
viré au fonds de grève		supplémentaires provenant de	
		toute autre source	
Dons d'autres syndicats ou		Pancartes	
d'organismes à charte Dons de la Fédération du			
travail		Bureau/Cuisine	
Collectes		Transport	
Dons divers		Divers	
TOTAL (A)		TOTAL (B)	
TOTAL DES SOMMES REÇUES Comme suit : Indemnités de grève :	DE LA CAISSE	NATIONALE DE GRÈVE (D) :	
-	le SCEP National	n'a pas payé le fournisseur directement)	
versements . (primes a assurance, si	ie SCFF Nationari	na pas paye le lournisseur directement)	4
Total des sommes reçues du SC		\$	
Total des indemnités de grève v	<mark>Total D</mark> versées aux grév	vistes · \$	
Total add madminted ad grove v	Total E	Ψ	
Différence		\$ e.	xcédent (déficit)
		n cas d'excédent, la différence doit êt l enverra le paiement final à la sectio	
Les renseignements ci-dessus sor	nt exacts et vérifi	és. Signé ledu	20
Syndic :			
	(1	lettres moulées et signature)	
Syndic :		attras mouláes et signature)	
Syndic :	(1	octioo modicos et signaturej	
	(1	lettres moulées et signature)	
Conseiller(ère) syndical(e) du S		lettres moulées et signature)	
	(1	ietu es mourees et signature)	